



CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT - C.G.C.
SYNDICAT GENERAL DES PRATICIENS CONSEILS
DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE
39 rue Victor MASSE 75 009 PARIS
www.sgpc-cfe-cgc.com

Intéressement 2007-06
Réunion du premier juin 2007

La prime d'intéressement 2006 va vous être versée avant la fin du mois de juin. Nous avons adhéré à ce mode de rémunération supplémentaire en y apportant les garanties nécessaires au respect des particularismes liés à notre exercice mais également en dissociant cette dotation de la dotation salariale des praticiens conseils.

Actuellement, nous poursuivons les négociations concernant le protocole d'accord sur la prime d'intéressement des praticiens conseils pour l'année 2007. D'ores et déjà la direction a pris en compte nos revendications en inscrivant non plus dans le contenu d'un simple avenant mais désormais dans le texte protocolaire même, les remarques précédentes. Nous insistons en particulier sur les éléments mentionnés dans le texte d'accord et dont nous avons été les initiateurs :

« L'atteinte de la performance collective ne peut en aucune manière donner lieu à la mise en place d'objectifs individuels de résultats, ni faire l'objet de la mesure des résultats obtenus individuellement par les praticiens conseils. »

S'agissant de la négociation sur les indicateurs à venir, nous avons saisi l'occasion de relever auprès de la direction les remarques suivantes :

- L'échec national sur le thème des ALD résulte avant tout de la faiblesse des actions mises en place. Le service médical ne saurait en assumer une quelconque responsabilité ni en être pénalisé dans le cadre de l'intéressement par le choix d'indicateur inadapté ou trop fortement valorisé dans le calcul de la prime. Notre message a bien été entendu puisque ce thème de performance se verra très fortement dévalorisé (130/1000 points au lieu des 210 de 2006).
- Les campagnes d'entretiens confraternels commencent à trouver leur limite. Les sollicitations multiples des médecins libéraux concourent à l'expression de plus en plus de refus de leur part. L'insistance sur le mode d'entretien au cabinet n'est pas de nature à majorer l'adhésion au message, s'avère chronophage dans un contexte de multiplication des missions et crée sur le terrain de nombreuses difficultés d'articulation avec les DAM. **La direction a été très claire sur ce thème** : *Aucune consigne n'a été donnée aux DRSM sur la façon de procéder en terme d'entretien. Bien au contraire, les directions doivent permettre aux différents niveaux locaux d'adapter leur action (cabinet ou téléphone) en fonction des critères qui leur apparaissent les plus pertinents (importance du déplacements, proximité de la dernière sollicitation, intervention DAM, degré d'atypie du professionnel). Chacun doit être en mesure de fixer et d'assumer ses choix.*
- L'action de toutes les branches du corps des praticiens conseils doit être reconnue dans le cadre de l'intéressement et en particulier celle des chirurgiens dentiste conseils. La direction a confirmé que les entretiens qu'ils doivent prochainement effectuer seront comptabilisés.

La totalité des termes de l'accord et de ses aménagements doit nous être présentés le 7 juin prochain. Sans faillir sur le respect des particularismes de notre exercice, nous continuerons de négocier en vue d'obtenir tous les éléments possibles d'évolution de nos rémunérations.

Vos représentants :

Docteur Jean-François GOMEZ
Secrétaire national

Docteur Philippe BROCHARD